

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR

SEANCE DEMATERIALISEE DU 19 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021-032

Objet : Stratégie et tarification dans le cadre des mises à disposition d'espaces locatifs, en particulier des salles de prestige, modalités d'application de la grille et répartition des ressources.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Franck BLANC, Directeur du Développement Durable des Sites.

Article 1

Approuve la stratégie et tarification d'espaces locatifs, en particulier des salles de prestige, les modalités d'application et la répartition des ressources comme annexé à la présente délibération.

Article 2

Abroge les tarifs des espaces locatifs de prestige fixés par la délibération n°2018-117 du Conseil d'Administration d'Université Nice Sophia Antipolis du 18 décembre 2018.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 27 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **28**

Fait à Nice, le 19 avril 2021


**Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ**

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-032**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 3 MAI 2021
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Locations d'espaces dans le cadre de la mission UCAPrestige

Grille tarifaire pour les réceptions de prestige et modalités d'application

Tableau 1 – Tarifs*

Gamme Prestige	Site	Capacité	½ journée (prix H.T) (période de 4 heures consécutives entre 9h et 18h)	Journée (de 9h à 18h) / Soirée (prix H.T) (période de 4 heures consécutives entre 18h et 24h)
Salle à manger	Valrose	115 places debout	1620	2700
Salon de musique	Valrose	18 places assises	2025	3375
Salle des actes	Valrose	70 places assises	3240	5400
Salle du Belvédère	Valrose	70 places assises	2025	3375
Théâtre	Valrose	180 places assises	3735	6225
Parc de Valrose	Valrose	-	625	1250
Salle Von Derwies	Valrose	20 places assises	810	1350
Amphi Bonnacarrère	Trotabas	120 places assises	1152	1920
Salle du Conseil avec Terrasse	Trotabas	40 places assises	930	1550
Villa Passiflore, Salle des thèses avec extérieur + salle des revues	Trotabas	20 places assises	1500	2500
Salle des pas perdus	Trotabas	150 places	2142	3570
Gamme Qualité	Site	Capacité	½ journée	Journée/ Soirée
Amphithéâtres et espaces d'accueil	<i>gestion partagée 3DS (prospection et négociation) / campus (gestion et suivi opérationnel) – tarifs votés en CA de 2018 et suivants</i>			
Gamme Standard	Site	Capacité	½ journée	Journée/ Soirée
Tous les autres espaces	<i>gestion interne par chaque campus – tarifs votés en CA 2018 et suivants</i>			

* tarifs de l'APIE majorés de 45%

Tableau 2 - Modalités d'application de la tarification

Usages	Usage 1 Réunions internes, Conférences/colloques internes, Cérémonies Institutionnelles			Usage 2 Colloques, séminaires, congrès, journées d'étude (externes et sous inscription payante)			Usage 3 Autres événements (dont prestation de prestige)*		
	Prestige	Qualité	Standard	Prestige	Qualité	Standard	Prestige	Qualité	Standard
Demandeur 1 (interne)	Gratuité (Usage exceptionnel)	Gratuité	Gratuité	-50 % (Usage exceptionnel)	-50%	-50%	Gratuité (Usage exceptionnel)	Gratuité (Usage exceptionnel)	Ne s'applique pas
Demandeur 2* (partenaires)	- 25%	- 25%	- 25%	- 25%	- 25%	- 25%	Plein tarif	Plein tarif	Sur demande
Demandeur 3 (externe)	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Sur demande

Spécification d'Usage exceptionnel : la priorité d'accès aux salles sera donnée aux demandeurs externes

*Demandeur 2 : réduction jusqu'à 50 % avec dérogation

Les tarifs de référence comprennent :

Les frais de mise à disposition de tous les espaces identifiés pour la location, les frais d'encadrement et de gestion du dossier, les coûts de mise à disposition des matériels ou moyens déjà en place ainsi que, pour les seules réunions, les frais liés à la fourniture des fluides pour une utilisation ordinaire du ou des espaces.

Services pouvant faire l'objet d'une tarification complémentaire :

- A. Les frais liés à la fourniture des fluides pour les réceptions et les frais pour une utilisation extraordinaire (en fonction de l'événement organisé)
- B. Les frais de nettoyage (sur devis)
- C. Les frais de sécurité induits par la mobilisation d'un personnel supplémentaire ou un dispositif complémentaire à celui existant lors des horaires habituels (20h l'heure sur devis)
- D. Les frais techniques extraordinaires, travaux spécifiques et matériels ou moyens non présents dans l'espace, apportés à l'opérateur

Ces frais et/ou coûts feront l'objet d'une tarification complémentaire (sur devis)

Spécification des Demandeurs 1 et 2

Demandeur 1 – INTERNE

Université Côte d'Azur (Directions, Composantes de formations et Unités de recherche, EUR, Conseils et Commissions) et ses établissements composantes, ses établissements scientifiques et techniques, ses établissements associés, les associations des personnels et usagers de l'Université

Demandeur 2 – PARTENAIRE

Il s'agit des organisations publiques ou privées avec lesquelles UCA est associée dans des projets communs déjà formalisés en particulier les acteurs institutionnels, académiques, économiques et les cofinanceurs : les collectivités territoriales (Région, Département, Métropole, Agglomération, Ville), l'Etat (administrations et établissements publics ; Ministères, Préfecture, Universités...), les autres partenaires économiques publics ou privés de l'Université (ex. dans le cadre de projets européens, partenaires industriels, partenaires techniques, entreprises versant la taxe d'apprentissage...) etc.

Demandeur 3 - EXTERNE

Spécification de l'Usage 3

Typologie d'événements et de prestations :

- Tournages (films, vidéos, spot...)
- Evénements de prestige dont soirée de gala, soirées à but philanthropique...
- Buffet dînatoire, Dîner assis
- Afterwork
- Meet Up
- Concert, animation musicale, spectacle
- Shooting photos, mariage
- Lancement de produit
- Soirée d'entreprise
- Défilée de mode
- Mises à dispositions dans le cadre des contreparties de dons en mécénat

- Tout autre événement hors du contexte universitaire demandé par un client externe privé (entreprise, agence événementielle...) ou public (partenaires).

Gestion des demandes

Demander 1 : gestion directe des demandes par les services événementiels des campus pour les gammes Standard et Qualité. Portage avec le Pôle Valorisation du patrimoine la gamme Prestige.

Demander 2 : gestion directe des demandes par les services événementiels des campus pour la gamme Standard. Portage avec le Pôle Valorisation du patrimoine pour les gammes Qualité et Prestige.

Demander 3 : prospection des clients par le Pôle valorisation du patrimoine et gestion des demandes et de l'organisation en collaboration avec les services événementiels des campus

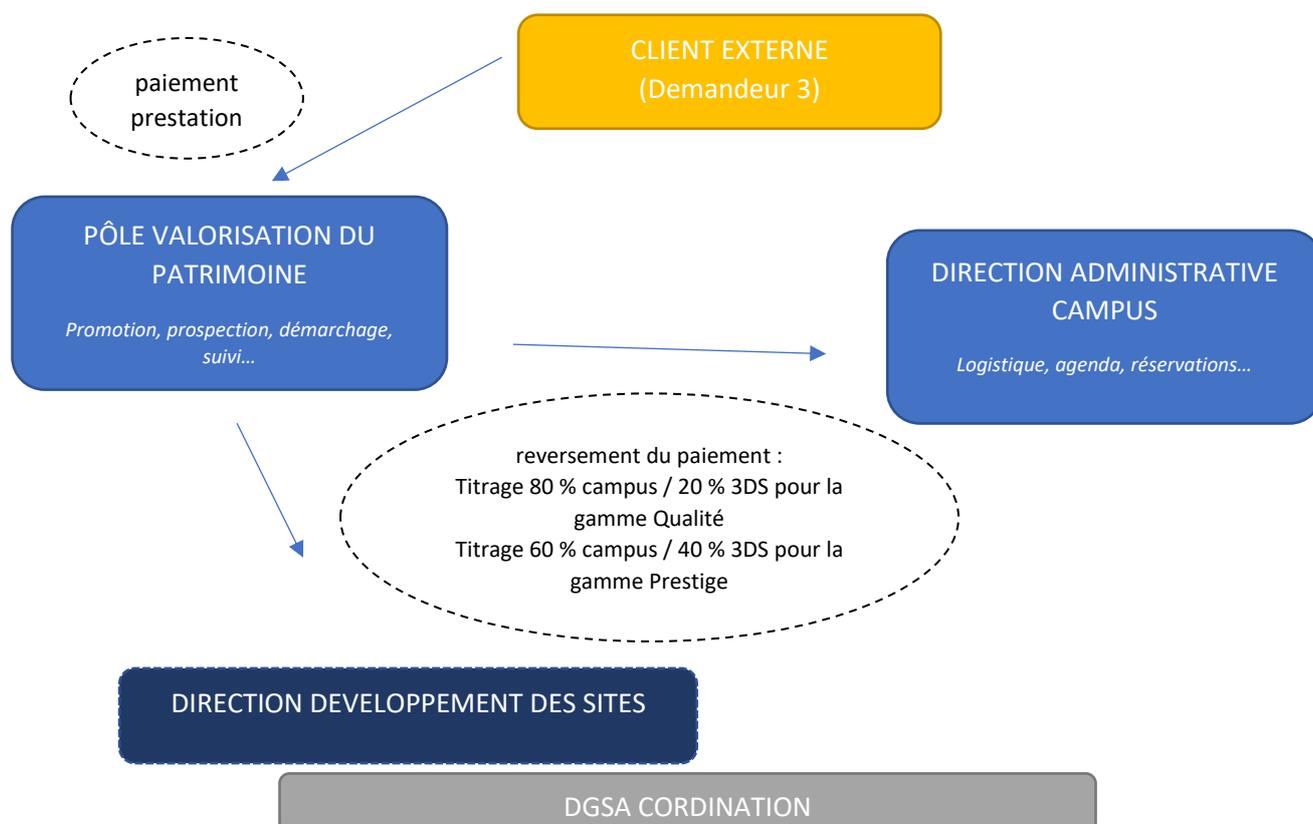
L'occupation des locaux fera l'objet d'une convention dédiée.

Modèle économique et gestion des sommes engendrées par les locations

Répartition entre la Direction Développement des sites et les Campus

Pour la gamme Prestige USAGE 3 : 40 % affecté à la Direction Développement des sites sur le coût total HT

Pour la gamme Qualité USAGE 3 : 20 % affecté par la Direction Développement des sites sur le coût total HT



Les Offres UCAPrestige

Le principe des Offres UCA est la possibilité de mettre à disposition une offre globale de location d'espaces en partenariat avec les établissements composantes d'Université Côte d'Azur, notamment l'Observatoire de la Côte d'Azur et la Villa Arson, qui ont déjà une offre de locations et de prestations événementielles prestigieuse.

Le rôle du Pôle Valorisation du patrimoine est de gérer l'organisation des offres en mettant à disposition une offre complète et avantageuse pour ses clients ayant vocation à être opérée selon le même modèle économique que celui entre les sites et les campus UCA.

Ces offres peuvent être utilisés aussi pour les contreparties de dons en mécénat, dans le cadre des mises à disposition.

Les référents principaux des établissements composantes sont :

- Michel Maunier, Villa Arson
- Clémence Durst, Observatoire de la Côte d'Azur

1. Affaires

Offrez-vous la possibilité de vivre vos séjours d'affaires différemment...

2. Etoiles

Vos soirées d'entreprises de rêve...découvrez-nous...surprenez-vous...

3. Artiste

Offrez-vous des soirées design et des afterwork au cœur de l'art...

4. Back to school

Profitez de nos amphithéâtres pour vos séminaires et colloques

5. Découverte

Intégrez des visites guidées de notre patrimoine à votre planning

6. Images et vues

Profitez de nos cadres et des vues d'exception pour vos tournages et shootings

7. Spécial Sophia

Offre spéciale pour les entreprises de la technopole de Sophia-Antipolis

8. Equipe

Organisez vos événements de teambuilding dans nos salles de sport

Une plaquette de présentation, de promotion et de diffusion a été réalisée.

Le couplage des locations avec du mécénat

Pour soutenir la campagne de levée de fonds en faveur du patrimoine universitaire, il sera proposé systématiquement aux clients d'ajouter un don au paiement de la prestation. Ces dons (à partir de 500 euros) sont versés à la Fondation UCA et bénéficie de la défiscalisation selon le régime juridique du mécénat en vigueur. Ils sont reversés au soutien des opérations de rénovation